

Comité Particulier de l'application : Marque QB 51
« Système de Matières Polycarbonate »

Président : Delfin BRAGA
Vice-Président : LAGIER Hubert, CSTB - **Secrétaire** : DABIN Philippe, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)		
+3 ans				+4 ans	+5 ans	+3 ans				+4 ans	+5 ans	
Collèges												
Fabricants* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 2 à 5	GOEPFERT Félix	CORPLEX France Kaysersberg	15/04/2021				ANTOINE Jacques	CORPLEX France Kaysersberg	03/10/2022			
	ANDREIS Marco	DOTT. GALLINA	15/04/2021									
Utilisateurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 2 à 5 membres	KASHIF Syed Muhammad	SABIC IP	15/04/2021				GERVAIS Eric	SABIC IP France	15/04/2021			
	TOQUE Jessy	STABILIT SUISSE	15/04/2021									
	BRAGA Delfin	EVERLITE CONCEPT	15/04/2021									
Organismes Techniques et Administrations* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 2 à 5 membres	KOPPERS Thijs	EPSE (expert GS6)	15/04/2021									
	TRECU Vincent	BUREAU VERITAS Laboratoires	15/04/2021									
	ETIENNE Virginie	SOCOTEC Construction (expert GS2.1 et GS2.2)	28/09/2021									
	LAGIER Hubert	CSTB	15/04/2021									

(*) Le nombre et l'intitulé des collègues sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

Composition nominative n°03 approuvée le : 03/10/2022

Par le responsable d'application, Hubert LAGIER

